

# **Vos sapins aussi ont droit à une seconde vie !**

Organisée par votre commune et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, l'opération de recyclage de votre sapin est l'occasion de lui donner une seconde vie. Il sera ensuite broyé et utilisé pour le paillage des espaces verts de votre commune.



**Les sapins doivent être naturels,  
sans décoration ni sac ni neige artificielle.**

**A MONNEREN - DÉPOSEZ VOTRE SAPIN :**

**Du mardi 30 décembre au dimanche 18 janvier 2026**

**Lieux du dépôt : parking école intercommunale, arrêt de bus à Ste-Marguerite**